



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **30 JANVIER 2023**  
Délibération n° **DEL-2023-0012**

Objet : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) -  
Convention financière 2022

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 61  
Pouvoirs : 8  
Absents : 0  
Excusés : 13  
Pour : 69  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**07 FEV. 2023**

et affichage le

**07 FEV. 2023**

Secrétaire de séance :  
Anne-Françoise BESSON

Le lundi 30 janvier 2023 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 janvier 2023.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Annick GUICHARD à Anne-Françoise BESSON, Alain GUILLUY à Karim CHAMON, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu la convention SG-21-593 relative au Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Il est rappelé qu'en juillet 2021, a été signé le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dont la vocation annoncée par le Gouvernement est que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les objectifs de transition écologique, de relance économique et de cohésion territoriale, qui constituent des ambitions communes à tous les territoires, doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Chaque année, une convention financière recensant les projets financés doit être signée.

Il convient ainsi de délibérer pour approuver la convention 2022, qui comprend les projets ayant bénéficié de subventions de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL, du FNADT et du plan France Relance.

Pour les années suivantes, il a été proposé, par un courrier transmis aux services de l'Etat, la tenue d'une véritable conférence des financeurs permettant, dans une logique pluriannuelle et intégratrice, l'unification de l'action territoriale de l'Etat (de ses multiples programmes : DSIL, DETR, FNADT mais aussi Avenir Montagnes, Territoires d'Industrie, ORT, PVD... et prochain « Fonds Vert ») et de ses agences et opérateurs (ADEME, ARS, ANS, ANCT, Cerema, Banque des Territoires...) vers la simplification du financement et l'accélération de la concrétisation des projets du bloc communal.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de l'autoriser à signer la convention financière venant régulariser l'année 2022 telle qu'annexée.**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **30 JAN. 2023**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



**CONVENTION FINANCIERE  
ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE  
RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**



**ANNEE 2022**

**ENTRE**

Le Préfet du Département de l'Isère,

Le Président du Département de l'Isère,

d'une part,

**ET**

La Communauté de communes Le GRESIVAUDAN représentée par son Président Henri BAILE  
aux termes de la délibération du Conseil Communautaire du  
30 Janvier 2023

d'autre part,

Dénommés les parties prenantes.

## Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le CRTE accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'action sur les thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2022 liste les actions à engager pour l'année 2022.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

**VU** le CRTE GRESIVAUDAN, signé le 15 juillet 2021 et plus particulièrement le plan d'action opérationnel,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2022 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du CRTE et de son plan d'action,

Les parties prenantes, porteurs du CRTE, conviennent:

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2022 au regard des actions inscrites dans le plan d'action susvisé.

### **ARTICLE 2 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles 2022**

Le financement de chacune des actions programmées en 2022 est décliné dans l'annexe financière de la présente convention.

### **ARTICLE 3 : Durée**

La présente convention régularise l'année 2022 correspondant à l'année budgétaire.

### **ARTICLE 4 : Suivi**

Le comité de pilotage du CRTE assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

### **ARTICLE 5 : Cadre de référence**

Dans le cadre de la logique intégratrice rappelée dans la circulaire du Premier Ministre du 04 janvier 2022 les conventions ORT doivent être annexées au CRTE. L'avenant 1 à la convention ORT

qui marque la fin de la phase d'initialisation et le passage à la phase opérationnelle est annexé à la présente.

Fait à Crolles, le

Le Préfet de l'Isère,

Le Président du Département de l'Isère

Le Président de la Communauté de Communes LE GRESIVAUDAN

Données générales											Programmation financière														Autre financement (préciser)		Financement Europe		Observations					
Département	CRTE	Axes stratégiques	Actions thématiques	Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier	Localisation (commune)	Code NSEE	Programme ANCT	CPER 2021-2027	Coût total du projet	Total Financement Etat (montant versé + Montant 3)	Source du Financement Etat 1	Montant source du Financement Etat 1	Source du Financement Etat 2	Montant source du Financement Etat 2	Source du Financement Etat 3	Montant source du Financement Etat 3	Taux	Financement Commune	Taux	Financement EPCI	Taux	Financement Département	Taux	Financement Région	Taux	Autre financement (préciser)	Taux	Financement Europe	Taux	Observations		
Isère	CCLG	Adaptation changement climatique		aménagement de sécurité chemin du scolaire les Daughins	Bernin		Bernin	38039			273 067,00 €	48 300,00 €	DSIL	48 300,00 €					17,69%	60 927,00 €	22,31%		0,00%	163 840,00 €	60,00%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG	Renforcement des bassins de service/développement de services publics modernisés		renforcement matériel des locaux de MSAP du Plateau des Pettes Roches pour créer un Espace France	CCLG		Plateau Des Pettes Roches	200018166			204 236,77 €	51 059,00 €	DSIL	51 059,00 €					25,00%	153 177,77 €	75,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG	Renforcement des bassins de service/développement de services publics modernisés		construction d'un multi accueil aux Adrets	CCLG		Les Adrets	200018166			1 073 033,67 €	268 258,00 €	DSIL	268 258,00 €					25,00%	804 775,67 €	75,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG			aménagement de sécurité chemin du Bois	Chapareillan		Chapareillan	38075			160 917,00 €	29 794,00 €	DETR	29 794,00 €					18,52%	104 723,00 €	65,08%		0,00%	26 400,00 €	16,41%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique		renovation énergétique du groupe scolaire Bellefleur/Chapareillan	Crolles		Crolles	38140			2 611 409,00 €	652 852,00 €	DSIL	652 852,00 €					25,00%	1 708 557,00 €	65,43%	100 000,00 €	3,83%	150 000,00 €	5,74%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique		réhabilitation partielle de l'école élémentaire : amélioration thermique, accessibilité PMR, sécurité	Goncelin		Goncelin	38181			288 075,00 €	57 741,00 €	DSIL	57 741,00 €					20,04%	57 111,00 €	19,83%		0,00%	173 223,00 €	60,13%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG			aménagement de voirie secteur Pré Bruns	La Buisnière		La Buisnière	38062			63 000,00 €	12 600,00 €	DETR	12 600,00 €					20,00%	25 650,00 €	40,56%	12 250,00 €	19,44%	12 250,00 €	19,44%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG			aménagement s du centre bourg (sécurité, équipements sportifs/loisirs, tourisme)	La Buisnière		La Buisnière	38062			260 364,69 €	54 649,00 €	DETR	54 649,00 €					20,99%	75 533,69 €	29,01%	65 091,00 €	25,00%	65 091,00 €	25,00%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique		remplacement des huisseries et volets bâtiment de la mairie de Pinot	Le Haut Breda		Le Haut Breda	38163			54 058,08 €	10 812,00 €	DETR	10 812,00 €					20,00%	9 788,08 €	18,11%		0,00%	Montant en cours de vérification	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG			renovation de l'église St Jean Baptiste	Le Moutaret		Le Moutaret	38268			232 200,00 €	46 440,00 €	DETR	46 440,00 €					20,00%	113 560,00 €	48,91%		0,00%	Décision 2023	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG	Renforcement des bassins de service/développement de services publics modernisés		aménagement de la trésorerie	Le Touvet		Le Touvet	38511			250 000,00 €	50 000,00 €	DETR	50 000,00 €					20,00%	150 000,00 €	60,00%		0,00%	50 000,00 €	20,00%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG			aménagement de la traversée de la commune par la RD 524	Le Versoud		Le Versoud	38538			1 612 884,00 €	200 000,00 €	DETR	200 000,00 €					12,40%	1 212 884,00 €	75,20%		0,00%	566 000,00 €	35,09%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique		travaux d'amélioration et de réhabilitation des bâtiments scolaires	Le Versoud		Le Versoud	38538			100 847,00 €	25 162,00 €	DSIL	25 162,00 €					25,00%	75 485,00 €	75,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG	Adaptation changement climatique		revégétalisation des cours d'écoles GS Clos Marchand, les Vignes et la Poudrière	St Ismier		St Ismier	38397			693 203,40 €	418 276,00 €	DSIL	173 300,00 €	Agence de l'eau	244976				60,34%	201 307,40 €	29,04%		0,00%	73 620,00 €	10,62%		0,00%		0,00%		0,00%		
Isère	CCLG	Renforcement des bassins de service/développement de services publics modernisés		réhabilitation d'espaces à vocation sportive, scolaire et socio éducative	St Maximin		St Maximin	38426			39 876,00 €	7 975,00 €	DETR	7 975,00 €					20,00%	21 932,00 €	55,00%		0,00%	10 782,00 €	27,04%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique		renovation énergétique de logements communaux	St Mury Montlemond		St Mury Montlemond	38430			624 100,00 €	156 025,00 €	DSIL	156 025,00 €					25,00%	192 075,00 €	30,78%	100 000,00 €	28,84%	96 000,00 €	15,38%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique		étude de programmation sur la rénovation de l'école élémentaire	St Nazaire les Eymes		St Nazaire les Eymes	38431			100 008,00 €	13 853,00 €	DETR	13 853,00 €					13,85%	86 155,00 €	86,15%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG	Renforcement des bassins de service/développement de services publics modernisés		réhabilitation de l'ancienne agence postale pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire dans le Château Jail	Theys		Theys	38504			219 000,00 €	65 700,00 €	DETR	65 700,00 €					30,00%	43 800,00 €	20,00%		0,00%	54 750,00 €	25,00%	54 750,00 €	25,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG	Renforcement des bassins de service/développement de services publics modernisés		construction d'un restaurant scolaire à l'école V. Hugo - Brignoud	Villard Bonnot		Villard Bonnot	3857			832 428,00 €	199 644,50 €	DSIL	199 644,50 €					23,98%	554 614,50 €	66,63%		0,00%	78 170,00 €	9,39%		0,00%		0,00%		0,00%			
Isère	CCLG			restaurant de l'ancienne gare tramway patrimoniale d'Usage hébergeant l'office du tourisme	St Martin d'Uriage		St Martin d'Uriage				307 090,00 €	184 254,00 €	FNADT	184 254,00 €																				
Isère	CCLG			déploiement d'un logiciel de gestion électronique du courrier	Crolles		Crolles	38140			12 275,00 €	9 820,00 €	Relance	9 820,00 €					80,00%	2 455,00 €	20,00%													
Isère	CCLG			renforcement des agents de la collectivité et appui à la structuration interne de développement des compétences	Biviers		Biviers				11 300,00 €	11 300,00 €	Relance	11 300,00 €					100,00%	0,00 €	0,00%													
Isère	CCLG			refonte du site internet en lien avec les communes et création d'une usine à sites	CCLG		CCLG	200018166			65 094,00 €	52 075,00 €	Relance	52 075,00 €					80,00%	13 019,00 €	20,00%													
											2 626 589,50 €										5 667 430,11 €		357 341,00 €		1 820 126,00 €		54 750,00 €							

DONT	DETR	491 823,00 €
	DSIL	1 584 041,50 €
	FNADT PAM	184 254,00 €
	AGENCE DE L'EAU	244 976,00 €
Fonds de transform		73 195,00 €